

Risques chimiques, chutes en abattoir, JOP 2024 et mise en cause judiciaire : Les défis de la DGAL pour assurer la sécurité des agents du réseau alimentation

F3SCT Alimentation du 15 novembre 2024

Présidence : Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation.

Pour FO Agriculture : Soizic BLOT, Philippe CLAVELIN, Philippe ETIENNE, Olivier TOURNAY, Amélie SCHELL et Mathieu PINSON.

Résumé.....	2
Déclarations liminaires et réponses de la DGAL.....	3
Déclarations liminaires des organisations syndicales.....	3
Réponse de la DGAL.....	4
Position de FO Agriculture.....	5
Point d'avancement sur la sécurité des agents en SIVEP vis-à-vis du risque chimique.....	5
De quoi parle-t-on ?.....	5
Discussion, perspectives et propositions.....	6
Position de FO Agriculture.....	6
Travaux engagés pour lutter contre les chutes dans les abattoirs.....	7
De quoi parle-t-on ?.....	7
Discussion, perspectives et propositions.....	8
Position de FO Agriculture.....	9
Les conditions de travail des agents lors des JOP 2024.....	9
De quoi parle-t-on ?.....	9
Discussion.....	9
Mise en cause judiciaire des agents : Formation et fiche réflexe.....	10
De quoi parle-t-on ?.....	10
Observations et recommandations.....	10
Position de FO Agriculture.....	11

Résumé

Préoccupations Syndicales et Réponse de la DGAL : Lors du comité social d'administration, les syndicats ont exprimé une insatisfaction générale concernant les conditions de travail des agents, en particulier dans les abattoirs. Ils ont dénoncé la détérioration des conditions, comme le manque de prise en compte des risques chimiques dans les fiches du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et l'insuffisance de la médecine de prévention. Ils ont aussi critiqué l'impact de la délégation des contrôles, la réforme des installations classées, et l'augmentation de la pression sur les agents. Les réformes salariales, basées sur le mérite et les arrêts maladie, ont été jugées dévalorisantes, tandis que des clarifications sur les primes et une meilleure reconnaissance des conditions de travail ont été demandées. En matière de formation, les syndicats ont regretté le manque de soutien aux écoles vétérinaires et dénoncé la suppression de frais de fonctionnement essentiels. Les syndicats ont également déploré un ordre du jour du comité qui ne reflétait pas leurs priorités et ont annoncé le boycott du groupe de travail sur la qualité de vie au travail (QVCT), notamment en réaction aux récentes annonces du ministre sur les arrêts de travail. Ils ont appelé à des mesures concrètes pour répondre aux attentes des agents.

En réponse, la DGAL a réaffirmé son engagement à co-construire l'ordre du jour avec les syndicats, et a assuré que tous les points soulevés seraient traités. Certaines questions spécifiques, comme la police sanitaire unique (PSU), seront abordées lors d'une réunion en décembre. Concernant le bilan intermédiaire de la PSU, la DGAL a reconnu des retards dus aux ajustements nécessaires avec les délégataires, tout en précisant que 70 % des volumes étaient désormais traités par ces derniers. Dans un contexte budgétaire difficile, la DGAL a annoncé que certains séminaires seraient reportés et des réunions en visioconférence organisées pour réduire les coûts, tout en préservant les actions essentielles pour le programme 206, comme les analyses de laboratoire et les équipements de protection individuelle.

Sécurité des Agents en SIVEP Face au Risque Chimique : Un point d'avancement a été fait sur la sécurité des agents travaillant en service d'inspections vétérinaires et phytosanitaires aux frontières (SIVEP), notamment en ce qui concerne l'inspection des conteneurs dans les zones portuaires, exposant les agents à des gaz neurotoxiques. Depuis 2018, des protocoles ont été instaurés, ainsi qu'un marché public lancé récemment pour déléguer la détection des gaz à des prestataires spécialisés. Ces mesures visent à protéger les agents en ne permettant l'ouverture des conteneurs qu'après évaluation et ventilation. Malgré des retards techniques et l'absence d'un protocole clair pour le suivi médical des agents exposés, des actions concrètes sont entreprises pour réduire les risques et améliorer la sécurité.

Prévention des Chutes dans les Abattoirs : Concernant la prévention des chutes, un risque majeur dans les abattoirs, des mesures ont été prises, telles que l'installation de garde-corps et l'utilisation de nacelles élévatrices adaptées. Cependant, des difficultés subsistent, notamment en raison de la faible participation des exploitants à la rénovation des équipements et de la gestion des accidents. La modernisation des infrastructures et l'implication des exploitants restent des obstacles majeurs à l'efficacité des mesures de sécurité. Des propositions de renforcement de la réglementation et de formation des agents ont été faites pour améliorer la sécurité.

Conditions de Travail des Agents lors des JOP 2024 : Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, diverses mesures ont été mises en place pour améliorer les conditions de travail des agents, telles que l'appel à des volontaires réservistes, l'extension des habilitations et la simplification des procédures d'accès aux sites. Une prime exceptionnelle, la "prime JOP", sera attribuée pour reconnaître l'engagement des agents d'ici la fin de l'année.

Mise en cause judiciaire des agents : Formation et fiche réflexe : Un dispositif de soutien a été instauré pour accompagner les agents confrontés à des mises en cause judiciaires. Cela comprend une formation en ligne sur les responsabilités juridiques des agents, ainsi qu'une fiche réflexe pour guider les agents dans les situations d'urgence. Si ce dispositif est jugé utile, des améliorations ont été proposées, telles que l'ajout d'un logigramme dans la fiche réflexe et une formation pratique la posture à adopter lors d'audition.

Déclarations liminaires et réponses de la DGAI

Déclarations liminaires des organisations syndicales

Conditions de travail et santé des agents :

- De nombreuses problématiques liées à la dégradation des conditions de travail ont été évoquées, notamment dans les abattoirs (prise en compte de la catégorie active, risque chimique intégré dans les fiches du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), écrêtage des heures supplémentaires) et en lien avec les secrétariats généraux communs (SGCD).
- Manque de moyens pour la médecine de prévention et la gestion des crises.
- Tensions croissantes sur le terrain et pressions accrues sur les agents, notamment à cause de la délégation des contrôles en remise directe.
- Impact des regroupements des installations classées et du contrôle unique des exploitations agricoles.
- Accompagnement jugé insuffisant des agents mis en cause par des associations comme L214.

Politique salariale et reconnaissance :

- Rejet des réformes salariales basées sur le mérite, et les arrêts maladie, jugées méprisantes et inégalitaires.
- Demande de clarifications sur les primes et une meilleure prise en compte des conditions réelles de travail.

Formation et moyens des services :

- Annonce de redéploiement interne pour les écoles vétérinaires sans soutien supplémentaire.
- Suppression de frais de fonctionnement essentiels, comme l'entretien des véhicules ou le maintien des températures dans les locaux.
- Appel à une stratégie claire pour la programmation des contrôles en 2025 et un plan de formation adapté pour les agents concernés par les fermetures d'abattoirs.

Dialogue social et gouvernance :

- Critique d'un ordre du jour ne reflétant pas suffisamment les priorités des organisations syndicales (OS), malgré une co-construction annoncée.
- Boycott du groupe de travail sur la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) en lien avec les annonces du ministre de la fonction publique sur les arrêts de travail.
- Appel à une meilleure écoute et à des mesures concrètes pour répondre aux attentes des agents.

Réponse de la DGAI

Dialogue social et gestion de l'ordre du jour :

La DGAI affirme que l'ordre du jour a été co-construit avec les OS et que tous les points ont été ou seront traités :

- Certains sujets spécifiques seront reportés au CSA prévu mi-décembre.
- Une réunion spécifique avec les représentants des personnels sur la police sanitaire unique (PSU) est planifiée début décembre, avec un retour sur le COSUI et les contributions des chefs SSA, SRAL, et DRAAF.

Police Sanitaire Unique « PSU »

Bilan intermédiaire 2024 :

- Reconnaissance des retards dans la mise en place du PSU, notamment à cause des difficultés d'ajustement avec les délégataires.
- Environ 70 % des volumes sont traités par les délégataires, mais l'organisation n'est pas encore représentative d'un fonctionnement optimal.
- Objectif à terme : revenir à une gestion plus classique des engagements pour réduire la pression sur les agents.
- Remettre un équilibre sur le contrôle de la production primaire et des industries agroalimentaires (IAA) qui ont été moins contrôlées

Clause de revoyure :

L'arbitrage n'a pas été rendu, mais la DGAI s'engage à porter ce sujet dans le cadre du PLF 2026, après son absence dans le PLF 2025 en lien avec la dissolution de l'assemblée et l'instabilité politique consécutive empêchant la validation des éléments présentés.

Restriction budgétaire et moyens - Contexte budgétaire contraint, nécessitant :

- Reports de certains séminaires.
- Passage à des réunions en visioconférence.
- Réduction des frais de fonctionnement tout en préservant les actions métiers du programme 206 (analyses de laboratoires, équipements de protection individuelle – EPI).

Pour mémoire, la DGAI n'a pas la main sur les budgets de fonctionnement des DD (BOP 354), seuls les analyses et les équipements métiers sont portés par le BOP206

Organisation des contrôles - Circulaire contrôle unique :

- Clarification sur l'exclusion de la police judiciaire et de la surveillance.
- Un webinaire sera organisé pour présenter les modalités d'application de cette circulaire.

Autres engagements :

- L'effort est maintenu pour la tenue des réunions malgré les contraintes budgétaires.
- La DGAI se dit attentive aux remarques sur les problématiques opérationnelles telles que le recrutement, la baisse des compétences dans les services, et les tensions sur le terrain.

Position de **FO Agriculture**

Pour **FO Agriculture**, les déclarations liminaires des représentants des personnels reflètent une profonde insatisfaction liée à la dégradation des conditions de travail, à la pression sur les agents, et au manque de moyens. En réponse, la DGAI reconnaît les difficultés tout en mettant en avant des efforts de dialogue et d'ajustement dans un contexte budgétaire tendu. Les engagements pris sur certains points (PSU, contrôle unique, formation) seront suivis de près lors des prochaines instances, notamment en décembre.

Point d'avancement sur la sécurité des agents en SIVEP vis-à-vis du risque chimique

De quoi parle-t-on ?

Le sujet concerne les efforts en cours pour protéger les agents des **SIVEP (Services d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux Frontières)** face aux risques chimiques liés à l'ouverture et à l'inspection des conteneurs, présence de gaz de fumigation neurotoxique, notamment dans les zones portuaires.

Contexte et enjeux :

- Les agents doivent inspecter des conteneurs potentiellement dont le contenu est fumigé par des gaz neurotoxiques.
- En 2018, une décision a été prise pour améliorer la sécurité en introduisant des protocoles et des équipements spécifiques pour la détection des gaz avant l'ouverture des conteneurs.

Équipements et dispositifs en cours - Marché public pour le mesurage des gaz :

- Le projet prévoit de déléguer la détection des gaz à des prestataires spécialisés, afin limiter le risque d'exposition des agents du SIVEP lors du contrôle des conteneurs.
- Le marché est structuré en plusieurs lots correspondant aux différentes places portuaires.
- Les prestataires auront la responsabilité de mesurer les gaz et d'autoriser ou non l'ouverture des conteneurs. En cas de présence de gaz, les conteneurs seront ventilés hors de l'enceinte d'inspection et un nouveau mesurage des gaz permettra de s'assurer que le risque d'exposition des agents des SIVEP est écarté.

Formation et sensibilisation :

- Des initiatives comme des livrets explicatifs ont été mises en place pour informer les agents sur les gaz et les risques associés.
- Une réflexion est engagée pour proposer une formation spécifique préalable à la prise de poste.

Ergonomie et suivi médical :

- Un travail est réalisé sur l'ergonomie des postes et l'adaptation des équipements.

Discussion, perspectives et propositions

Progrès :

- Le marché public pour la détection des gaz avance malgré des retards liés à des questions techniques posées par les prestataires. L'échéance est fixée au 22 novembre 2024.
- Localement, notamment en Normandie et au Havre, montrent des initiatives prometteuses pour la mise en œuvre de ces mesures.

Problèmes soulevés :

- Les retards dans le lancement du marché public posent des difficultés temporaires pour garantir la sécurité.
- Une critique récurrente est le manque de suivi médical clair pour les agents potentiellement exposés. Le suivi médical des agents potentiellement exposés reste une priorité.

Finalisation et évaluation du marché public :

- Prévoir des solutions de repli si certains lots restent infructueux, en collaborant avec des transitaires locaux.

Amélioration des équipements et procédures :

- Clarifier les types d'EPI requis et leur disponibilité.

Formation et accompagnement :

- Mettre en place une formation obligatoire pour tous les agents, couvrant les types de gaz, leurs dangers et les actions à mener en cas d'exposition.
- Organiser des formations régulières pour maintenir les connaissances à jour.

Suivi médical des agents :

- Mettre en place un protocole systématique de suivi pour les agents en SIVEP, avec des examens réguliers adaptés aux risques chimiques.

Collaboration avec les acteurs portuaires :

- Étendre les discussions avec les transitaires pour envisager un financement partagé des mesures de protection, afin de réduire la pression budgétaire sur le ministère.

Position de FO Agriculture

Pour **FO Agriculture**, la présentation sur ce projet semble aller dans le sens de la sécurité des agents en SIVEP face au risque chimique, mais des défis techniques, organisationnels et financiers doivent encore être surmontés pour garantir une protection optimale et durable.

Travaux engagés pour lutter contre les chutes dans les abattoirs

De quoi parle-t-on ?

Contexte et enjeux :

Le sujet aborde les risques liés aux chutes de hauteur dans les abattoirs, notamment pour les agents inspectant les carcasses sur des plates-formes ou des nacelles. Le risque lié aux chutes de hauteur représente la deuxième cause de mortalité au travail après les accidents routiers et la troisième cause d'incapacité permanente en France. Dans le cadre de la réglementation renforcée en 2021, la dérogation concernant l'absence de garde-corps sur les plates-formes a été supprimée, augmentant les exigences de sécurité.

Objectifs :

- Adapter les équipements et infrastructures des abattoirs aux nouvelles normes.
- Réduire les risques en privilégiant des solutions de protection collective (ex. plates-formes ou nacelles sécurisées) ou individuelle (ex. harnais avec ou sans longe).
- Proposer des outils d'évaluation et des protocoles pour les situations de travail en hauteur.

Équipements et recommandations techniques

Plate-formes fixes :

- Garde-corps obligatoires pour toutes plates-formes de plus de 50 cm de hauteur.
- Rambardes continues et adaptées à l'accès aux carcasses.

Nacelles élévatrices :

- Hauteur de garde-corps minimum d'1 mètre.
- Adaptabilité à la taille des carcasses pour éviter que les agents se penchent dangereusement.

Protection individuelle :

- Harnais avec ou sans longe de sécurité en cas d'impossibilité d'installer une protection collective.
- Conception de harnais ergonomiques adaptés aux contraintes des agents (mobilité et poids).

Analyse des risques

Étude réalisée par la société Ergotec (2023) sur les pratiques en abattoirs.

- Élaboration d'un tableau de synthèse des situations de risque en fonction des postes de travail.
- Identification des critères externes et internes à considérer (ex. hauteur du rail, cadence des chaînes, types de crochets).

Situation actuelle

- Nombre important de chaînes vieillissantes dans les abattoirs, avec une faible implication des exploitants pour moderniser les infrastructures.
- Difficulté pour les agents à s'équiper de manière optimale face aux contraintes logistiques et organisationnelles.

Discussion, perspectives et propositions

Faible engagement des exploitants :

- Les rénovations prioritaires concernent souvent les postes de production, reléguant les postes d'inspection au second plan.
- Absence fréquente de signalement des accidents dans les registres hygiène et sécurité des abattoirs, limitant leur prise en compte dans les plans d'amélioration dans le cadre du volet hygiène et sécurité du comité social et économique des abattoirs.

Contraintes pour les agents :

- Inconfort et perte de productivité liés au port de harnais non adaptés.
- Rotation rapide des agents compliquant l'utilisation régulière des équipements individuels de protection.

Manque de collaboration :

- Les services vétérinaires d'inspections en abattoir ne sont pas systématiquement impliqués dans les instances de concertation des abattoirs (CSE).

Renforcer les protocoles cadres :

- Encourager une révision du protocole cadre en incluant des obligations spécifiques sur la sécurité en hauteur et également en cas d'incendie.
- Exiger l'invitation systématique des services d'inspection aux réunions des instances de sécurité des abattoirs.

Améliorer les infrastructures :

- Investir dans des plates-formes réglables en hauteur, adaptées aux différents types de carcasses et garantissant une protection collective optimale.
- Imposer aux exploitants de moderniser les infrastructures via des plans pluriannuels de rénovation, avec incitations financières ou sanctions en cas de non-conformité.

Éducation et signalement :

- Renforcer les formations des agents sur l'utilisation des équipements de protection (individuels et collectifs).
- Inscrire systématiquement les accidents et incidents subit par les agents dans le registre hygiène et sécurité de l'abatteur lorsque la cause est liée à un défaut de l'abatteur ou est de sa responsabilité.
- Instaurer un suivi rigoureux des incidents via une meilleure gestion des registres de sécurité dans les abattoirs.

Suivi et évaluation :

- Mettre en place des audits réguliers pour s'assurer de la conformité des équipements et des conditions de travail.
- Collaborer avec des ergonomistes pour adapter les postes de travail à la réalité du terrain.

Position de FO Agriculture

Pour **FO Agriculture**, les travaux en cours montrent une volonté d'amélioration, mais les freins restent nombreux, notamment en termes de mobilisation des exploitants d'abattoirs et de soutien aux agents. La mise en œuvre de ses propositions pourrait réduire significativement les risques liés aux chutes dans les abattoirs et améliorer les conditions de travail des agents.

Les conditions de travail des agents lors des JOP 2024

De quoi parle-t-on ?

Le point concerne l'organisation et les efforts déployés pour faciliter les conditions de travail des agents mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Cela inclut des mesures comme l'appel à des volontaires réservistes, l'extension des habilitations départementales pour les agents d'Île-de-France, et la simplification des modalités d'intervention (ex. accès aux sites avec du matériel spécifique). Une reconnaissance a également été apportée sous forme de prime exceptionnelle dite « prime JOP ».

Discussion

- **Engagement des agents** : Souligné et salué, notamment grâce à des dispositifs facilitant leur travail comme l'habilitation étendue et l'appui technique des structures.
- **Difficultés rencontrées** : Interventions nécessaires pour garantir l'accès des agents aux sites avec leur matériel de mesure, exemple les thermomètres pouvant être supposés être des armes par destination.
- **Retour d'expérience** : Un bilan est en cours pour tirer des enseignements applicables non seulement à de futurs événements similaires, mais aussi au quotidien.
- **Reconnaissance financière** : La prime JOP sera versée d'ici la fin de l'année, bien que des incertitudes subsistent concernant le calendrier pour certains services déconcentrés.

Mise en cause judiciaire des agents : Formation et fiche réflexe

De quoi parle-t-on ?

Rappel de la responsabilité juridique et des procédures :

Un premier axe de travail consiste à former les agents sur leurs responsabilités juridiques et les procédures qu'ils peuvent rencontrer.

Une formation en ligne, sur la plate-forme **Mentor**, a été conçue pour fournir un bagage juridique solide :

- **Objectif** : Sensibiliser les agents aux règles de droit et aux mécanismes de protection disponibles et permettre aux agents de mieux appréhender leurs responsabilités et d'éviter les erreurs procédurales.
- **Contenu** : Responsabilité juridique des agents dans l'exercice de leurs missions. Les étapes et modalités des procédures susceptibles d'être engagées à leur encontre.
- **Format** : Formation en ligne disponible depuis septembre 2023. Celle-ci peut être suivie par étapes pour s'adapter aux contraintes des agents.
- **Statistiques** : En 2023, 119 agents ont complété la formation ; en 2024, à date, 91 agents supplémentaires l'ont terminée. La satisfaction est très élevée (proche de 9/10).

Soutien immédiat et protection fonctionnelle :

Le second axe vise à répondre aux situations d'urgence en offrant des solutions concrètes et rapides :

Une **fiche réflexe** a été élaborée et envoyée aux directions pour guider les agents dès qu'ils sont mis en cause ou victimes d'agressions, que ce soit en ligne ou sur le terrain. Le document a été diffusé à l'ensemble des services en octobre 2024.

Contenu de la fiche :

- Définition de la protection fonctionnelle et des cas concernés.
- Procédure à suivre pour la demander (contacts, démarches).
- Glossaire pour expliquer les termes juridiques.

Observations et recommandations

Le dispositif actuel est jugé utile, mais il existe un manque d'articulation entre le soutien juridique et psychologique, qui était auparavant coordonné.

La fiche réflexe répond à un besoin pratique, mais des ajouts ont été proposés :

- Un logigramme pour clarifier les décisions possibles.
- Une communication renforcée auprès des agents pour les inciter à l'utiliser.

Cette fiche réflexe a été envoyée aux directions, ne pas hésiter à demander sa diffusion si cela n'a pas déjà été fait, elle se nomme fiche réflexe sur la protection fonctionnelle.



Formation pratique : L'idée d'une formation sur les « attitudes à adopter » lors d'auditions ou d'interrogatoires a été évoquée. Certains agents ont rapporté une impréparation lors de situations judiciaires, justifiant ce besoin.

Position de **FO Agriculture**

Pour **FO Agriculture**, la mise en place de la formation en ligne sur les responsabilités juridiques des agents et des dispositifs de soutien, tels que la fiche réflexe et la protection fonctionnelle, représente un pas important vers l'amélioration de la sécurité et de l'accompagnement des agents confrontés à des mises en cause. Pour autant, certains axes d'amélioration demeurent, notamment l'articulation entre les aspects juridiques et psychologiques du soutien et la nécessité d'une communication renforcée pour encourager l'utilisation des dispositifs. Ses propositions telles que l'ajout de logigrammes pour simplifier les démarches ou une formation plus spécifique sur les attitudes à adopter lors d'auditions sont nécessaires pour mieux répondre aux besoins des agents en situation de crise, en veillant à ce que l'ensemble soient à la fois accessibles et complets, afin d'offrir aux agents un accompagnement optimal face aux défis de leur mission.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

